

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Commune d'Oullins
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20230928_8 du 28 septembre 2023

Direction des Finances

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre, à 19 h 00.
Le Conseil municipal dûment convoqué le 22 septembre 2023, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Clotilde POUZERGUE, le Maire.
Le secrétaire de séance désigné est : Madame Christiane PLASSARD.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de conseillers municipaux présents : 31
Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 4
Nombre de conseillers municipaux absents : 0

PRÉSENTS :

Christian AMBARD - Michel BAARSCH - Cédric BARBIERO - Claire BELLISSEN - Anaëlle CAILLET - Christine CHALAND - Jean-Louis CLAUDE - Clément DELORME - Benjamin GIRON - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Alexandre HEBERT - Frédéric HYVERNAT - Jean-Charles KOHLHAAS - Pierre LAFORETS - Philippe LOCATELLI - Bertrand MANTELET - Solange MARTELLACCI - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Christiane PLASSARD - Clotilde POUZERGUE - Louis PROTON - Paul SACHOT - Joëlle SECHAUD - Bertrand SEGRETAIN - Philippe SOUCHON - Georges TRANCHARD - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Patricia DAUVERGNE - Jean-Luc VIDALOT

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Anne-France ARGANS pouvoir à Cédric BARBIERO
Nadine BADR-VOVELLE pouvoir à Michel BAARSCH
Tassadit BELLABAS pouvoir à Christine CHALAND
Anne PASTUREL pouvoir à Solange MARTELLACCI

Objet : Demande de subvention auprès de la Métropole de Lyon (Conférence Territoriale des Maires) dans le cadre des travaux de la place Anatole France

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu les articles L. 2331-4 et L. 2331-6 du Code général des collectivités territoriales, autorisant les communes à percevoir, tant en fonctionnement qu'en investissement, des subventions de l'État, de la Région et du Département, ainsi que des Établissements Publics de Coopération Intercommunale ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission aménagement urbain, sport, culture et vie associative du 19/09/2023

Vu le rapport par lequel Monsieur l'Adjoint expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet de territoire pour la Conférence Territoriale des Maires (CTM) des Lômes et Coteaux du Rhône pour lequel la Ville d'Oullins a donné un avis favorable par délibération n°20220927_9 du 27 septembre 2022, il a été présenté des fiches de demandes de subvention à la demande de la Métropole de Lyon afin d'obtenir de la CTM des aides sur certains projets d'urbanisme en phase d'étude.

L'intégralité de ces demandes ont été validées au printemps par la CTM. Fin juillet, la Métropole nous a fait parvenir une demande de complétude de dossier afin de pouvoir assurer le versement des dites subventions.

Parmi les pièces à fournir figure la délibération de validation de cette demande par l'assemblée délibérante.

Le présent rapport est ainsi relatif à la participation de la Ville aux travaux de la Place Anatole France.

Descriptif

Dans le cadre de l'allongement de la ligne de Métro B, qui desservira « Oullins Centre », la Place Anatole France va être réaménagée afin d'accueillir la station de métro. Cette opération implique de revoir les modes d'accès à la place, ainsi que les aménagements paysagers.

Les travaux sont réalisés par la Métropole de Lyon, mais la Ville contribue, en tant que co-maîtrise d'ouvrage à ce projet par la prise en charge d'une partie des aménagements paysagers.

Coût prévisionnel des études et des travaux :
Montant HT 345 833 € Montant TTC 415 000 €
Montant prévisionnel global 415 000 € TTC
Montant souhaité de la subvention 415 000 €

Calendrier prévisionnel du projet :

Phase du projet	T4 2022	T1 2023	T2 2023	T3 2023	T4 2023
Maîtrise d'œuvre					
Travaux					

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la participation de la ville aux travaux de la Place Anatole France pour 415 000€ TTC.

AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Métropole de Lyon dans le cadre du dispositif de la Conférence Territoriale des Maires et de tout autre dispositif de financements auxquels cette opération serait éligible.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le / /
Mise en ligne le / /
Notification le / /
Clotilde POUZERGUE
Maire
Conseillère métropolitaine

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS
L'an deux mille vingt trois, le vingt huit
septembre
Pour extrait certifié conforme,
Clotilde POUZERGUE
Maire
Conseillère métropolitaine

Le secrétaire de séance
Christiane PLASSARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).